

Séminaire sur la compilation des statistiques du commerce international de marchandises, Abuja, Nigeria, 30 août - 2 septembre 2005

Présentation du Pays

Statistique — Sénégal DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA STATISTIQUE REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ECONOMIE DES FINANCES

UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA STATISTIQUE

ELABORATION DES STATISTIQUES DE COMMERCE INTERNATIONAL DE MARCHANDISES

Expérience du

SENEGAL

Plan

Introduction

1- Méthodologie d'élaboration des données du commerce extérieur	3
1.1 Mandat	3
Historique	
Transition	
1.2 - Source des données	3
1.3 - Elaboration des statistiques de base	4
1.3.1 transfert des données	
1.3.2 Gestion des données	
1.3.3 Contrôle et chargement des données	
1.4- type de commerce	5
1.4.1 Le commerce spécial	
1.4.2 Le commerce général	
1.5 - exclusions	6
1.6 - Statut de la zone franche industrielle	6
1.7 - Le contrôle des données	
1.8 - Cas de déclarations incorrectes	7
1.9 - autres sources complémentaires	7
1.10 - Délai	
1.11- validation des données	7
1.12 - Migration vers Eurotrace sous Windows	8
2 - Diffusion et publication	8
2.1 - valeur des marchandises	
2.2- Les partenaires	
2.3 - La nomenclature de traitement	9
SH	
Nomenclature des Produits Regroupés	
Nomenclature des groupes d'utilisation	
2.4 – Autres publications et diffusions	12

INTRODUCTION

L'objet de cette note est de présenter la méthodologie utilisée par la Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS) pour l'élaboration des statistiques du commerce extérieur. La mission de collecte, de traitement et de diffusion des statistiques d'échanges extérieurs de marchandises incombe au Bureau des Echanges Extérieurs (BEE) rattaché à la Division des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale (DSECN) de la DPS. Par ailleurs deux autres acteurs interviennent dans le champs des statistiques du commerce extérieur : le ministère du commerce extérieur par le biais de la Direction du Commerce Extérieur (DCE) et les services de douanes par le biais de la Direction Générale de Douanes (DGD). La DCE est chargée de la conduite de la politique commerciale, à ce titre ses rapports avec l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) sont très étroits ; la DGD est la source principale des données primaires du commerce extérieur eu égard à son rôle central dans les transactions internationales de marchandises.

1. METHODE D'ELABORATION DES DONNEES DU COMMERCE EXTERIEUR

1.1 MANDAT

Historique

Jusqu'en 1967, l'élaboration des statistiques du commerce extérieur au Sénégal reposait sur deux services: la Direction Générale des Douanes (DGD) et la Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS). L'avènement de l'automatisation de l'exploitation des données dans les années 80, a introduit dans ce processus la Direction du Traitement Automatique de l'Information (DTAI), organe central de l'Etat en matière informatique. Chacun de ces trois services joue un rôle déterminant dans la production des statistiques du commerce extérieur :

- La DGD, équipée du système informatique GAINDE (Gestion Automatisée des Informations Douanières et des Echanges), enregistre une grande partie des déclarations douanières (celles des bureaux de douanes informatisés). Elle collecte l'information à partir de la déclaration en douane.
- La DTAI centralise les données de la douane et encode les informations enregistrées sous format papier pour les bureaux de douane non informatisés. Elle établit les statistiques du commerce extérieur, sur la base des concepts et définitions retenus par la DPS. Elle produit, des listings pour le commerce spécial et le commerce général aussi bien à l'importation qu'à l'exportation.
- La DPS à la responsabilité de fixer le cadre réglementaire et conceptuel de production des statistiques du commerce extérieur, de valider et de diffuser ces statistiques.

Transition

Le développement de l'informatique, notamment l'avènement du « Personnel Computer » a consacré l'extinction progressive du rôle de la DTAI, équipée de gros systèmes et surtout l'autonomie de l'informatisation des procédures douanières. En effet, avec le processus de généralisation de l'automatisation, la douane a pris en charge la saisie de ses données. De même, la DPS, avec l'installation d'EUROTRACE sous DOS en 1995, a pris en charge tout l'aspect traitement des données jusque là dévolu à la DTAI.

1.2 SOURCES DES DONNEES

Au Sénégal, les procédures douanières informatisées constituent la principale source de données du commerce international de marchandises. Cependant, dans la mesure où ces procédures sont encore partielles, notamment pour ce qui concerne l'exportation, le Bureau des Echanges Extérieurs, complète les données à l'exportation par les statistiques d'entreprise et celles de certains services de l'Etat, à l'instar de la Direction des Pêches Maritimes (DPM). Les statistiques d'entreprises dont il est question ici concernent les grands produits d'exportation comme, le ciment, le sel, les phosphates, les produits arachidiers etc.

1.3 ELABORATION DES STATISTIQUES DE BASE

La collecte de l'information est effectuée à partir de la déclaration en douane (source GAINDE). Environ 25.000 enregistrements sont traités en moyenne par mois depuis 1996. Le traitement des données est effectué à partir des tables de références nationales (12 tables), en suivant les prescriptions de la circulaire N° 050 du 8 juin 1983 (qui est une actualisation de la circulaire N° 111 du 10 juin 1969 de l'ex CEAO portant « Etablissement des statistiques du commerce extérieur ») mise à jour à la lumière de la décision N° 06/96/CM/UEMOA du 14 mai 1996 portant création et codification des régimes douaniers, statistiques et fiscaux dans l'UEMOA et du règlement N° 03/2004/CM/UEMOA du 05 juillet 2004 fixant les modalités d'élaboration des statistiques du commerce extérieur des Etats membres de l'UEMOA. La correction des données douanières s'effectue à partir des données opérateurs issues de l'enquête sur les grands produits.

1.3.1. TRANSFERT DES DONNEES

Cette phase décrit une des fonctionnalités du logiciel EUROTRACE, elle permet le transfert des données douanières vers l'environnement Eurotrace. Ainsi, Eurotrace récrée la déclaration douanière suivant les variables prédéfinies et contenues dans les données sources.

Pour le cas spécifique du Sénégal, le transfert s'effectue à partir du menu "transfert de fichiers externes" Ainsi, EUROTRACE doit être informé :

- sur les caractères utilisés dans le fichier Externe en guise de séparateur et de délimiteurs (Config SYS : Autres modes de transfert).
- de la sélection à opérer parmi les informations reçues et lui permettre d'établir une correspondance univoque entre les champs des fichiers origine et destination.

1.3.2 GESTION DES DONNEES

Les fichiers mensuels de déclarations sont destinés à l'alimentation des banques de données statistiques. Un fichier mensuel de déclaration est constitué d'un ensemble d'enregistrements. Chaque enregistrement correspond à un article de déclaration de marchandises à la Douane.

Toutes les opérations de création, de mise à jour ou de suppression des informations contenues dans les banques statistiques s'effectuent à travers les fichiers mensuels de déclarations.

Les articles de déclarations mensuelles sont transférés dans les fichiers mensuels de déclarations d'EUROTRACE. Il existe quatre différentes sources d'alimentation des fichiers mensuels de déclarations :

- le logiciel SYDONIA,
- un fichier externe, de format ASCII, en provenance d'un autre système,
- les unités de saisie EUROTRACE,
- la saisie directe dans EUROTRACE

Au Sénégal, l'alimentation des fichiers mensuels se fait par toutes ces méthodes à l'exception de la première (SYDONIA).

EUROTRACE permet principalement la gestion :

- de différentes tables de codes ;
- de nomenclatures produits et pays ;
- d'une table de correspondance des produits ;
- de devises ;
- de contrôles statistiques ;
- de contrôles de qualité des données ;
- de droits d'accès des utilisateurs ;
- **.** . . .

1.3.3 CONTROLE ET CHARGEMENT DES DONNEES

C'est à partir des fichiers mensuels de déclaration que s'effectuent l'alimentation et la mise à jour des différentes banques statistiques définies dans EUROTRACE.

EUROTRACE est destiné à gérer 6 banques de données et permet l'activation d'une ou de plusieurs banques en fonction des types d'informations disponibles.

Chaque déclaration est contrôlée et les données sont réparties dans différentes Banques de Données contenant chacune des informations spécifiques :

- Banque 1 : Statistiques du Commerce Extérieur ;
- Banque 2 : Statistiques des Régimes Douaniers ;
- Banque 3 : Statistiques des Entreprises ;
- Banque 4 : Statistiques du Transport ;
- Banque 5 : Statistiques des Régimes Financiers ;
- Banque 6 : Statistiques des Taxes et Bureaux Douaniers .

Quand une banque de données est activée, elle sera alimentée et mise à jour par les données contenues dans les fichiers mensuels de déclarations.

La mise à jour de tous les fichiers mensuels de déclarations est précédée d'un contrôle de chaque article de déclaration.

Toutes les banques sont constituées de 3 groupes de fichiers : les fichiers mensuels, trimestriels et annuels.

Chaque groupe de fichiers peut comporter un nombre variable de sous fichiers selon la banque utilisée et l'information qui lui est propre.

A titre d'illustration, le Groupe 1 : Statistique du commerce extérieur, découlant de la Banque 1, a une structure qui contient les variables suivantes :

- Flux
- Période (Année, Trimestre, Mois)
- Produit
- Pays
- Valeur douane (FOB ou FAB pour Exportation et Réexportation, CAF pour Importation)
- Poids net
- Quantité
- Total des charges

1.4 TYPE DE COMMERCE

Au Sénégal, les statistiques du commerce extérieur sont élaborées selon deux bases : le commerce spécial et le commerce général. C'est le régime douanier appliqué à une transaction commerciale qui détermine le type de commerce dont elle relève.

1.4.1 LE COMMERCE SPECIAL

Il ne tient compte que des marchandises mises à la consommation directe. En pratique, le système de commerce spécial au Sénégal est proche de la définition assouplie de ce concept par les Nations Unies dans « STATISTIQUE DU COMMERCE INTERNATIONAL DE MARCHANDISES : Concepts et Définitions »

Le commerce spécial à l'importation

Le commerce spécial enregistre toutes les marchandises en provenance de l'extérieur qui sont :

- déclarées pour la consommation intérieure :
 - a) soit directement dès leur importation

zone franche

- b) soit en sortie d'entrepôt ou de
- c) soit en sortie de dépôt, transit, transbordement
- acceptées en admission temporaire
- acceptées en importation temporaire
- entrées en entrepôt industriel
- entrées en usine exercée
- réintroduites suite à une exportation temporaire

Remarque: l'avitaillement en produits importés des bateaux et aéronefs immatriculés au Sénégal est considéré comme consommation intérieure. Les mises à consommation en décharge, d'admission temporaire ou d'importation temporaire ne sont reprises en commerce spécial (l'admission et l'importation temporaires l'ayant déjà été).

Le commerce spécial à l'exportation

Il enregistre les mouvements suivants:

- les exportations en simple sortie de marchandises
 - a) soit nationales
 - b) soit nationalisées
- les produits réexportés en décharge d'admission ou d'importation temporaires
- les exportations temporaires
- les exportations en sortie d'entrepôt industriel ou de zone franche
- les exportations en sortie d'usine exercée

Remarque : les « provisions de bord » pour avitaillement au Sénégal de navires et aéronefs étrangers sont comptabilisées dans les exportations du commerce spécial. Sont également pris à l'exportation les produits nationaux ou nationalisés entrant en entrepôt de stockage ou en zone franche industrielle.

1.4.2 LE COMMERCE GENERAL

Il prend en considération pour les calculs statistiques les marchandises mises en circulation sur le marché intérieur et les marchandises stockées en entrepôt avant mise en circulation;

A l'importation, le commerce général s'obtient à partir du commerce spécial auquel on ajoute les entrées en entrepôt de stockage et en zone franche industrielle déduction faite des sorties d'entrepôt de stockage et de zone franche industrielle pour utilisation intérieure (consommation, admission temporaire, importation temporaire, entrepôt industriel, usine exercée)

A l'exportation, le commerce général s'obtient à partir du commerce spécial à l'exportation en ajoutant les sorties d'entrepôt de stockage ou zone franche industrielle et en retranchant les entrées en entrepôt de stockage ou zone franche industrielle de marchandises nationales ou nationalisées.

1.5 EXCLUSIONS

Au Sénégal, les exclusions sont régies par certaines règles dont le principe de base est d'ignorer les transactions qui ne contribuent guère à accroître ou à réduire le stock de ressources matérielles du pays. Il en est ainsi des transactions au titre des marchandises en transit, des mises en consommation en décharge de certains régimes (par exemple les mises en consommation en suite d'admission temporaire), les transactions au titre des privilèges diplomatiques.

1.6 STATUT DE LA ZONE FRANCHE INDUSTRIELLE

Les importations directes de l'étranger vers la zone franche industrielle et les exportations directes vers l'étranger à partir de la zone franche industrielle sont uniquement en commerce général.

1.7 LE CONTROLE DES DONNEES

En dehors de ceux effectués par le logiciel, le BEE procède à certains contrôles de prix unitaires, sur la base des données recueillies auprès des entreprises, notamment pour les produits exportés.

1.8 CAS DE DECLARATIONS INCORRECTES

La DPS et la Douane restent en étroite collaboration dans la gestion de la qualité des données. Les déclarations erronées ou incohérentes font l'objet d'un arbitrage entre les deux structures et si cela s'avère nécessaire, la DGD retraite les informations et procède à une nouvelle extraction des données pour la DPS.

1.9 AUTRES SOURCES COMPLEMENTAIRES

Au Sénégal, les données douanières informatisées constituent la principale source. Cependant, compte tenu du fait que tous les bureaux douaniers ne sont pas automatisés, en particulier à l'exportation, certaines sources complémentaires sont utilisées pour arriver à cerner la quasi totalité du commerce de marchandises. C'est ainsi que, la DPS complète les données à l'exportation par les statistiques d'entreprise et celles de certains services de l'Etat, comme la Direction des Pêches Maritimes.

Il faut souligner que la poursuite du déploiement de l'informatisation des bureaux de douane a considérablement amélioré la source douanière des statistiques du commerce extérieur à partir de 2004. Cet effort s'est traduit par l'informatisation de deux bureaux qui jouent un rôle crucial par la nature et le volume des produits qui y transitent : le Bureau Maritime et celui de l'Aéroport qui enregistrent la quasi totalité des produits de pêche exportés et une part significative des produits horticoles. Les données de ces bureaux sont transmises par fichier EXCELL, qui sont convertis en fichiers DOS pour être intégrés dans EUROTRACE sous DOS.

1.10 DELAI

Les données douanières (données source) sont en général disponibles à temps réel. C'est au cours de la première semaine du mois n que, compte tenu de ses autres charges, le BEE prend possession des données douanières du mois n-1, sur support électronique. La DGD transmet l'intégralité des transactions au titre des échanges extérieurs de marchandises. Ces données source sont conservées par la DPS. L'ensemble du traitement dans EUROTRACE sous DOS, y compris le temps d'élaguer les transactions au titre des privilèges diplomatiques, de mettre à jour les différentes tables (déclarants, entreprises, produits..) n'excède pas quatre jours. En fait les statistiques du mois n sont généralement disponibles dans la première décade du mois n+1. En général ces statistiques ne font pas l'objet d'une publication pour le grand public. Ceci tient au fait que jusqu'en 2003 ces statistiques devaient être complétées à l'exportation par les produits halieutiques et certains grands produits (produits arachidiers, phosphates, engrais, ciment) qui n'étaient disponibles qu'au premier trimestre de l'année n+1. Compte tenu de la configuration d'EUROTRACE qui n'autorise l'accès aux données de base que par fichier mensuel et de certaines contraintes (de personnel, de temps), toutes les corrections s'effectuaient sur le mois de décembre. Ceci se traduit par une dissymétrie dans la distribution infra annuelle des données à l'exportation, plus précisément par un gonflement des statistiques des mois de décembre.

1.11 VALIDATION DES DONNEES

Au Sénégal, il existe un Comite de Suivi des Statistiques du Commerce Extérieur (CSSCE) crée en 1996 qui comprend l'ensemble des partenaires impliqués dans la production ou l'utilisation des données du commerce extérieur. (Banque centrale, Douanes, Direction du commerce extérieur...)

1.12 MIGRATION VERS EUROTRACE WINDOWS

Au Sénégal, EUROTRACE Windows a été installée en avril 2005. L'ensemble des données est transféré dans le nouveau système. Actuellement, l'utilisation des deux systèmes se fait parallèlement.

2. DIFFUSION ET PUBLICATION

Au niveau de la diffusion des données, Eurotrace fournit des fonctions permettant aux utilisateurs :

- de consulter les Banques de Données ;
- de réaliser des tableaux :
- d'imprimer ou d'exporter des tableaux statistiques.

2.1 VALEUR DES MARCHANDISES

Dans les données reçues de la douane ou d'autres sources, les marchandises échangées sont évaluées en francs CFA. (EUROTRACE peut faire une conversion en toutes autres devises figurant dans la table « DEVISES » si elle est à jour). La valeur enregistrée en statistique est en principe :

- la valeur CAF, à l'importation qui en plus du coût de la marchandise, incorpore les frais d'assurance et de transport jusqu'à la frontière statistique sénégalaise.
- La valeur FOB à l'exportation qui est déterminée par le prix de la marchandise auquel on ajoute les frais accessoires jusqu'au point de sortie du territoire statistique sénégalais.

2.1.1 LES PARTENAIRES

Les importations sont enregistrées en statistique au compte du pays d'origine et non du pays de provenance. Le pays d'origine est le pays où la marchandise ou le produit a été récolté, extrait, fabriqué ou usiné. Le pays de provenance est le pays d'où la marchandise a été expédiée vers le pays importateur sans qu'il y ait transaction commerciale, dans les pays intermédiaires.

Les exportations sont enregistrées en statistique au titre du pays de destination finale, ce dernier étant le pays où la marchandise doit être expédiée pour son destinataire réel.

ILLUSTRATION CHIFFREE: les 10 premières destinations en 2004

Ordre	Code pays	Libellé pays client	Valeur FAB	Poids Net
			(CFA)	(Kg)
1	664	INDE	96 559 297 337	507 618 117
2	232	MALI	87 606 023 142	534 620 821
3	950	PROVISIONS DE BORD	83 797 499 520	479 105 095
4	001	FRANCE	65 781 576 835	143 440 489
5	005	ITALIE	48 808 031 054	34 049 917
6	042	ESPAGNE	44 405 337 437	89 299 111
7	252	GAMBIE	31 970 110 552	250 329 153
8	272	COTE D'IVOIRE	20 935 187 541	160 530 571
9	260	GUINEE REPUBLIQUE	19 522 818 189	58 198 615
10	257	GUINEE BISSAO	18 162 464 728	75 542 082
		TOTAL	671 161 109 921	2 802 993 778

premières origines en 2004

ILLUSTRATION CHIFFREE: les 10

Ordr					
е	Code pays	Libellé pays fournisseur	Valeur CAF	Poids Net	
			(CFA)	(Kg)	
1	001	FRANCE	371 052 816 260	734 950 000	
2	288	NIGERIA	178 785 543 534	1 151 672 019	
3	680	THAILANDE	91 477 379 553	519 999 084	
4	042	ESPAGNE	59 594 035 658	139 887 729	
5	508	BRESIL	55 287 078 304	160 010 899	
6	005	ITALIE	54 141 895 611	147 242 939	
7	272	COTE D'IVOIRE	50 131 806 136	139 395 178	
8	720	CHINE	49 682 284 077	88 889 522	
9	400	ETATS UNIS D'AMERIQUE	46 390 802 825	86 078 903	
10	002	BELGIQUE-LUXEMBOURG	44 044 673 099	86 498 222	
		TOTAL	1 498 154 039 842	5 787 234 964	

2.1.2 LA NOMENCLATURE DE TRAITEMENT

Le Système Harmonisé de codification et de désignation des marchandises (SH) est la nomenclature de base pour le traitement et la publication des statistiques du commerce extérieur. Cependant, au Sénégal, les données du commerce extérieur sont aussi éditées et publiées sous d'autres nomenclatures.

✓ La nomenclature des produits regroupés

Il existe une nomenclature des produits regroupés à l'importation (55 postes) et une à l'exportation (25 postes). Le poste « Autres produits » est un groupe résiduel. Cette nomenclature fait ressortir les grands produits échangés à l'importation comme à l'exportation.

ILLUSTRATION CHIFFREE SELON LA NOMENCLATURE PRODUITS REGROUPES A L'EXPORTATION (en milliards)

	2000	2001	2002	2003	2004
ANIMAUX VIVANTS	16	2	5	33	656
POISSON FRAIS DE MER	68 368	92 310	59 050	60 557	85 695
CRUSTACES MOLLUSQUES COQUILLAGES	98 962	69 189	101 231	82 624	62 730
LEGUMES FRAIS	535	1 910	2 903	2 759	5 815
FARINE DE FROMENT	144	8	46	20	160
ARACHIDES NON GRILLEES	1 127	938	907	32	76
GOMME ARABIQUE	1 241	1 526	1 545	1 232	1 333
HUILE BRUTE D'ARACHIDE	47 689	52 193	37 112	21 235	13 700
HUILE RAFFINEE D'ARACHIDE	21	-	14	56	0
CONSERVES DE POISSON	13 730	13 508	13 624	14 371	12 373
PRODUITS SUCRES	479	1 987	1 434	1 239	1 229
TOURTEAUX D'ARACHIDE	10 966	12 953	10 171	4 116	2 157
CIGARETTES	805	840	4 750	9 881	3 117
SEL BRUT	4 984	6 491	7 168	6 886	6 539
PHOSPHATES	11 732	12 029	13 328	5 349	4 400
CIMENT HYDRAULIQUE	3 931	6 428	7 890	7 323	14 693
PRODUITS PETROLIERS	57 158	90 329	95 291	109 304	115 200
ENGRAIS MINERAUX ET CHIMIQUES	10 324	14 718	26 210	28 920	36 453
CUIRS ET PEAUX	1 962	4 861	3 856	2 839	2 469
COTON EN MASSE	4 337	5 943	10 026	18 011	15 301
TISSUS EN COTON	1 193	990	788	1 716	1 211
CHAUSSURES	59	133	554	1 210	1 509
RECIPIENTS EN TOLE, FER, et ACIER	2 310	422	385	525	264
ACIDE PHOSPHORIQUE	47 474	54 656	119 150	80 286	94 602
POISSONS SECHES, SALES OU EN SAUMURE	5 744	5 355	7 586	6 544	2 517
AUTRES PRODUITS	97 874	124 515	136 207	189 841	186 960
TOTAL	493 167	574 235	661 229	656 909	671 161

ILLUSTRATION CHIFFREE SELON LA NOMENCLATURE PRODUITS REGROUPES A L'IMPORTATION (en milliards)

L'IMPOR	KTATION (en mil	marus)			
	2000	2001	2002	2003	2004
PRODUITS LAITIERS	23 106	28 418	24 980	31 822	37 514
FRUITS ET LEGUMES COMESTIBLES	13 821	19 510	19 947	20 887	24 262
CAFE	141	135	139	285	297
THE	8 170	7 921	4 566	4 686	3 619
FROMENT ET METEIL	21 203	31 344	32 325	30 656	41 466
MAIS	1 592	5 107	8 287	8 451	6 607
RIZ	77 915	104 352	119 980	118 114	117 249
MIL ET SORGHO	-	2	10	4	7
AUTRES CEREALES	1	1	2	1	28
HUILES ET GRAISSES ANIMALES ET VEGETALES	35 501	39 801	34 827	58 612	58 693
CONSERVES DE VIANDE ET DE POISSON	376	468	620	513	772
SUCRES BRUTS ET RAFFINNES	3 201	15 621	9 302	9 150	4 318
AUTRES PRODUITS SUCRES	2 518	3 671	4 177	4 810	4 366
CONSERVES DE FRUITS ET LEGUMES	5 076	3 892	5 168	5 755	6 643
VINS ET VERMOUTHS	1 605	2 558	3 272	3 240	2 695
AUTRES BOISSONS	1 944	2 568	2 813	3 460	3 928
TABAC BRUT ET FABRIQUE	15 497	16 291	18 819	24 502	14 138
HUILES BRUTES DE PETROLE	144 502	123 383	128 563	163 749	178 021
AUTRES PRODUITS PETROLIERS	39 746	88 714	69 531	83 415	100 439
PRODUITS CHIMIQUES ORGANIQUES ET	33 7 40	00 7 14	00 00 1	00 710	100 700
INORGANIQUES	21 032	26 607	29 885	25 442	28 690
PRODUITS PHARMACEUTIQUES	30 817	41 424	47 642	46 126	52 093
ENGRAIS	4 588	3 882	10 523	8 148	15 073
TEINTURE VERNIS ET PEINTURE	3 898	4 413	4 233	4 082	4 204
PARFUMERIE	2 480	3 435	3 335	2 987	3 462
PRODUITS DES INDUSTRIES PARACHIMIQUES	28 775	34 204	33 108	34 481	36 448
MATIERES PLASTIQUES ARTIFICIELLES	40 462	43 686	46 479	42 660	51 849
PNEUS ET CHAMBRES A AIR	6 212	7 882	8 565	7 335	8 534
BOIS ET OUVRAGES	18 241	20 772	22 984	21 318	28 412
PAPIERS CARTONS ET APPLICATIONS	26 780	35 015	34 878	35 031	35 301
FILES ET FILS TEXTIL	2 043	3 349	3 407	3 018	2 798
TISSUS ARTIFICIELS SYNTHETIQUES	4 056	5 696	5 196	4 893	5 689
TISSUS DE COTON NON IMPRIMES	6 417	5 022	5 101	4 628	4 804
TISSUS DE COTON IMPRIMES	1 942	2 935	2 434	3 078	3 811
AUTRES TISSUS	3 844	3 832	3 600	3 400	4 799
ARTICLES EN TISSUS	9 999	12 826	11 430	10 538	12 036
SACS EMBALLAGE	836	1 014	1 973	1 878	2 341
CHAUSSURES	3 889	3 605	3 609	4 288	5 209
PIERRE CERAMIQUE ET VERRE	16 618	18 981	22 795	22 190	25 017
METAUX COMMUNS	32 397	42 983	44 094	52 523	76 891
TUBES TUYAUX ET ACCESSOIRES	11 350	6 589	6 335	10 297	15 411
ARTICLES DE MENAGE HYGYENE EN METAL	1 592	1 733	1 586	1 534	1 656
AUTRES OUVRAGES EN METAUX COMMUNS	20 521	26 091	20 570	15 059	19 042
	_				
OUTILLAGE QUINCAILLERIE	3 510	3 802	3 648 3 447	3 020	3 501
MEUBLES ET DIVERS EN METAL	2 901	3 462		4 783	6 187
MOTEURS ET MACHINES A MOTEURS	15 358	13 185	18 831	10 500	11 676
MACHINES ET APPAREILS POUR AGRICULTURE	2 992	3 452	3 398	2 217	4 179
MACHINES ET APPAREILS POUR INDUSTRIES ALIMENTAIRES	4 783	4 069	5 243	6 877	4 845
MACHINES ET APPAREILS POUR AUTRES	7 7 0 3	7 009	5 245	0011	7 040
INDUSTRIES	30 516	32 619	36 609	31 120	28 505
AUTRES MACHINES ET APPAREILS	117 046	125 746	131 034	123 042	131 163
AUTOMOBILES ET CARS	36 081	50 294	53 508	46 718	35 784
CAMIONS CAMIONNETTES	16 127	17 908	27 064	19 176	16 090
PIECES DETACHEES AUTOMOBILES	7 714	11 376	12 111	9 782	8 798
AUTRES VEHICULES TERRESTRES	13 233	21 921	27 894	20 733	20 481
AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	4 801	4 405	48 307	3 804	5 914
OPTIQUE HORLOGERIE MATERIEL SCIENTIFIQUE	10 505	18 198	17 861	14 888	23 294
AUTRES PRODUITS	79 058	105 793	114 344	136 655	149 103
Total	1039328	1265966	1364391	1370362	1498154
10441	1003020	120000	100-1001	.575552	1700104

✓ La nomenclature des groupes

d'utilisation

Elle classe les produits dans 9 groupes selon l'utilisation attendue du produit.

ILLUSTRATION SELON LA NOMENCLATURE DES GROUPES D'UTILISATION EXPORTATION (en milliards)

	2000	2001	2002	2003	2004
ALIMENTATION - BOISSONS - TABACS	209 215	212 333	221 007	220 591	210 580
ENERGIE ET LUBRIFIANTS	69 192	102 486	110 201	134 752	135 218
MATIERES PREMIERES ANIMALES ET VEGETALES	57 151	65 773	53 723	44 387	34 009
MATIERES PREMIERES MINERALES	22 333	24 461	27 208	21 393	25 001
AUTRES DEMI – PRODUITS	85 726	112 504	183 617	154 656	185 763
PRODUITS FINIS DESTINES A L'AGRICULTURE	189	206	164	192	137
PRODUITS FINIS DESTINES A L'INDUSTRIE	11 821	12 008	10 218	25 673	16 132
PRODUITS FINIS DESTINES A LA CONSOMMATION	37 540	44 464	55 063	55 238	63 739
OR INDUSTRIEL	-		29	25	582
TOTAL	493 167	574 235	661 229	656 909	671 161

ILLUSTRATION SELON LA NOMENCLATURE DES GROUPES D'UTILISATION IMPORTATION (en milliards)

	2000	2001	2002	2003	2004
ALIMENTATION - BOISSONS - TABACS	233 289	315 599	332 156	357 776	366 344
ENERGIE ET LUBRIFIANTS	184 689	212 749	198 797	248 013	283 915
MATIERES PREMIERES ANIMALES ET VEGETALES	35 399	31 992	32 972	50 747	47 577
MATIERES PREMIERES MINERALES	7 170	16 714	18 408	27 551	30 523
AUTRES DEMI – PRODUITS	245 981	291 034	312 443	294 772	341 637
PRODUITS FINIS DESTINES A L'AGRICULTURE	4 207	4 734	4 968	3 148	4 771
PRODUITS FINIS DESTINES A L'INDUSTRIE	158 143	178 514	240 678	166 951	184 561
PRODUITS FINIS DESTINES A LA CONSOMMATION	170 451	214 629	223 899	221 141	238 337
OR INDUSTRIEL	-	-	71	264	490
TOTAL	1 039 328	1 265 966	1 364 391	1 370 362	1 498 154

2.2 AUTRES PUBLICATIONS ET DIFFUSIONS

Les statistiques mensuelles sur les produits à l'importation ainsi que celles sur les produits à l'exportation qui ne font pas l'objet de complément d'information sont mises à la disposition des utilisateurs (en général les firmes) sur leur demande. Ces statistiques sont également transmises au sein de la DPS notamment dans le cadre du suivi de la conjoncture. Les statistiques mensuelles de commerce général sont mises à la disposition de la BCEAO nationale pour le suivi de la balance des paiements extérieurs. Toutes les notifications utiles accompagnent les statistiques qui font l'objet d'un complément d'information dans le cas où leur transmission devient indispensable.

Les statistiques du commerce extérieur sont publiées sous différentes formes et périodicités :

- > Données mensuelles sur demande, sur support papier ou électronique.
- ➤ Bulletin trimestriel qui est un recueil non commenté des données trimestrielles sur le commerce extérieur.
- Annuaire des statistiques du commerce extérieur qui est un listing comprenant plusieurs tomes (10 assez souvent) et consignant les statistiques annuelles de commerce extérieur par produit au niveau le plus fin de la nomenclature SH (10 digits) mais aussi selon les autres nomenclatures mentionnées plus haut. Ces statistiques sont mises à la disposition du grand public sur support papier via le Service de la Documentation de la Diffusion et des

statistiques du commerce extérieur se

Publications de la DPS. L'annuaire des présente sous différents formats :

- **Produit-Pays** qui donne les statistiques par produit de la nomenclature SH10 selon le pays de destination (à l'exportation) ou de provenance (à l'importation).
- **Pays-Produit** qui donne les statistiques par pays de l'ensemble des produits qui y sont exportés ou en ont été importés selon la nomenclature SH10.
- **Produits Regroupés-Pays** qui donne les statistiques par produit de la nomenclature des produits regroupés le pays de destination ou de provenance selon le type de flux.
- **Groupe d'Utilisation –Pays** qui donne les statistiques par produit de la nomenclature Groupe d'Utilisation le pays de destination ou de provenance selon le type de flux
- **Zone Monétaire Pays** qui donne en fonction des différentes zones monétaires, les statistiques par pays de destination ou de provenance selon le type de flux.
- Note d'Analyse sur le Commerce Extérieur qui est une synthèse descriptive des échanges extérieurs du Sénégal. Cette note annuelle, retrace pour l'année en revue, la situation du commerce international pour cerner l'environnement extérieur dans lequel se sont déroulés les échanges extérieurs du Sénégal. Elle retrace également les aspects suivants des échanges extérieurs du Sénégal :
 - Structure des échanges extérieurs

A l'exportation

A l'importation

Orientation géographique des échanges extérieurs

Les partenaires commerciaux (Par continent, par zones géographiques...) Les échanges avec les pays membres de structure d'intégration sous régionale (l'UEMOA, CEDEAO)

La balance commerciale

Les indicateurs du commerce extérieur

Commerce extérieur et agrégats économiques

Taux d'exportation

Taux d'importation

Taux d'ouverture

Commerce extérieur et indices

Indice des prix à l'exportation

Indices des prix à l'importation

Termes de l'échange

NB: La DPS calcule, régulièrement un indice Laspeyres des prix à l'importation et à l'exportation et subséquemment un indice des termes de l'échange. Depuis 1957, ces indices ont connu plusieurs changements de base : 1962, 1969, 1977, 1986 et 1996. L'échantillon des produits entrant dans le calcul de ces indices est conçu à partir de la nomenclature des Produits Regroupés.